

## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE.....	V
<b>Laurence IDOT</b>	
AVANT-PROPOS.....	IX
<b>Valérie GIACOBBO-PEYRONNEL et Christophe VERDURE</b>	
I. L'apport du contentieux devant les juridictions de l'Union au droit de la concurrence : le rôle fondamental de la jurisprudence des juridictions de l'Union .....	X
II. L'impact du droit de la concurrence sur le contentieux devant les juridictions de l'Union : un « <i>stress test</i> » des règles de procédure, de preuve et du contrôle juridictionnel .....	XII
PRÉSENTATION DES AUTEURS.....	XV
SOMMAIRE.....	XXIII

### I. Mise en contexte

CHAPITRE 1. DROIT DE LA CONCURRENCE ET TTIP .....	3
<b>Michael HAHN et Amira RHARROUCHI</b>	
Introduction.....	4
A. Expansion transnationale du droit de la concurrence .....	4
B. Relations antérieures entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique .....	7
I. Le chemin vers le TTIP entre l'Union européenne et les États-Unis.....	10
A. Bref aperçu du contexte politique sous-tendant les négociations .....	10
B. Structure des négociations.....	12
II. Les règles de concurrence contenues dans le TTIP.....	14
A. Introduction.....	14
B. Chapitre relatif à la concurrence <i>stricto sensu</i> .....	15
C. Dispositions relatives aux entreprises publiques [monopoles publics] et aux entreprises bénéficiant d'une concession publique ou de droits privilégiés .....	18
D. Chapitre relatif aux subventions et aux aides d'État.....	21
Conclusion .....	23

CHAPITRE 2. LA RÉVOLUTION N'A-T-ELLE PAS EU LIEU ?

DE LA PLACE DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DANS LE CONTENTIEUX  
CONCURRENTIEL DE L'UNION EUROPÉENNE..... 27

**Frédéric MARTY**

Introduction..... 28

I. La recherche d'une *silver bullet* dans le contentieux..... 31

A. Une politique de concurrence de l'UE d'inspiration  
ordolibérale..... 31

B. Une économicisation tardive de l'Antitrust américain..... 33

C. Le virage économique du droit de la concurrence de l'UE..... 37

D. Une illustration du recours à l'analyse économique  
pour qualifier une pratique comme anticoncurrentielle ..... 45

II. Les limites du recours à l'analyse économique dans le conten-  
tieux concurrentiel ..... 51

A. Tests ou règles de décisions basés sur les coûts –  
Une illustration par le recours aux tests économiques  
dans les contentieux liés aux remises anticoncurrentielles..... 51

B. La portée de l'approche économique en débat  
au-delà des tests de coûts..... 63

III. Que reste-t-il des promesses de l'approche plus économique ? .... 68

A. Des limites intrinsèques de l'approche par les effets ..... 68

B. A-t-on réellement encore besoin d'une approche plus économique  
dans le cadre du droit de la concurrence de l'UE ? ..... 71

C. Du droit à la politique de concurrence : le choix des critères  
économiques n'est pas une question technique, mais politique... 75

Conclusion ..... 78

CHAPITRE 3. LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION ET LES AUTORITÉS  
NATIONALES DE CONCURRENCE SOUS L'ANGLE DU CONTENTIEUX ..... 81

**Mattia MELLONI et Céline MARCHAND**

Introduction..... 82

I. Les mécanismes de coopération verticale prévus dans le règle-  
ment n° 1/2003..... 83

A. Les mécanismes de coopération influant sur l'action  
contentieuse des ANC ..... 83

1. Obligation d'information de l'ouverture d'une enquête..... 83

2. Obligation de transmission du projet de décision..... 85

3. Consultation de la Commission quant à l'application du droit  
de la concurrence..... 86

4. Règle de conflit de compétences : pouvoir d'évocation  
de la Commission et suspension et clôture d'une procédure ..... 87

B. Les mécanismes de coopération influant sur l'action contentieuse de la Commission.....	89
1. Aide dans la mise en œuvre de mesures d'enquête.....	89
2. Assistance des ANC via les comités consultatifs « antitrust ».....	90
II. Le contentieux découlant du mécanisme de coopération verticale tel qu'établi par le règlement n° 1/2003.....	90
A. L'affaire <i>DHL Express (Italy) srl et DHL Global Forwarding (Italy) SpA</i> .....	90
B. L'affaire <i>Booking</i> .....	96
Conclusion .....	99
CHAPITRE 4. L'INTERACTION ENTRE L'ANTIDUMPING ET LA CONCURRENCE DANS LA JURISPRUDENCE DU JUGE DE L'UNION EUROPÉENNE .....	101
<b>Alexandre THILLIER</b>	
Introduction.....	102
I. La concurrence : facteur d'application du droit de l'antidumping...	103
A. La détermination du dumping.....	104
B. L'analyse du préjudice et du lien de causalité .....	106
C. L'examen de l'intérêt de l'Union .....	111
D. L'imposition des mesures antidumping .....	113
II. L'antidumping : sujet du droit de la concurrence.....	114
A. L'antidumping comme sujet principal du droit de la concurrence .....	114
B. L'antidumping comme sujet accessoire du droit de la concurrence .....	118
Conclusion .....	120
<b>II. Contentieux des pratiques anticoncurrentielles et des concentrations</b>	
CHAPITRE 1. LA PREUVE DES ENTENTES ET LA CLÉMENCE .....	125
<b>Julie MALET-VIGNEAUX</b>	
Introduction.....	126
I. La difficile preuve des ententes par les autorités de concurrence...	129
A. Les modalités générales de preuve des ententes.....	130
1. La charge de la preuve.....	130
2. Le mode de preuve : principe de la liberté de la preuve .....	132
B. Le recours aux présomptions pour les pratiques les plus difficiles à prouver .....	136
1. La preuve des accords entre entreprises.....	136

2. La preuve des pratiques concertées : le terrain privilégié du développement des preuves indirectes .....	138
II. La clémence au « secours » des autorités de concurrence dans la preuve des ententes .....	142
A. La détection des ententes par la dénonciation d'entreprises participantes .....	143
1. La coopération avec les entreprises membres de l'entente .....	143
2. L'allégement probatoire pour les autorités de concurrence .....	145
B. Un renouveau en matière probatoire opéré par la clémence .....	149
1. La valeur des informations obtenues .....	149
2. La confidentialité des déclarations .....	151
Conclusion .....	157
CHAPITRE 2. LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET L'ARTICLE 102 TFUE : QUELS ENJEUX SOUS L'ANGLE DU CONTENTIEUX ? .....	161
<b>Christophe VERDURE et Amédée VON MOLTKE</b>	
Introduction .....	162
I. État des lieux des plateformes numériques .....	163
A. Des marchés multifaces .....	163
B. Un moissonneur des données .....	165
II. Quel(s) marché(s) pertinent(s) pour les plateformes numériques ? .....	167
A. Méthodologie classique : l'adéquation des outils traditionnels ? .....	168
B. Une méthodologie adaptée aux plateformes numériques .....	172
III. La dominance dans les marchés de l'économie numérique .....	175
A. Caractéristiques des marchés de l'économie numérique .....	175
B. Implications pour l'analyse de la dominance .....	178
C. Pratique décisionnelle .....	184
IV. Pratiques abusives et plateformes numériques .....	189
A. Pratiques des plateformes numériques : entre diversité et ambiguïté .....	189
B. Implications pour l'appréciation du caractère abusif des pratiques .....	192
C. Pratique décisionnelle .....	196
1. La « saga <i>Google</i> » : état des lieux .....	196
2. L'affaire <i>Google Search</i> : traitement préférentiel de Google Shopping .....	198
Conclusion .....	203

CHAPITRE 3. LE CONTENTIEUX DES CONCENTRATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE : UNE COQUILLE DEVENUE VIDE ?.....	205
<b>Georges VALLINDAS</b>	
Introduction.....	206
I. La rareté du contentieux des concentrations à Luxembourg.....	210
A. L'intensification du contrôle juridictionnel en matière de concentrations.....	210
B. L'éparse jurisprudence récente des juridictions de l'Union en matière de concentrations.....	219
1. L'arrêt <i>Éditions Odile Jacob c. Commission</i> .....	220
2. L'affaire <i>Austria Asphalt</i> .....	222
3. L'arrêt <i>Niki Luftfahrt c. Commission</i> .....	223
4. L'arrêt <i>Deutsche Börse AG c. Commission</i> .....	224
5. L'arrêt <i>Cisco Systems et Messagenet c. Commission</i> .....	226
6. Les arrêts <i>Commission c. Éditions Odile Jacob</i> et <i>Commission c. Agrofert</i> .....	229
II. Les explications bancales de la rareté du contentieux des concentrations.....	232
A. La prétendue lenteur du contrôle juridictionnel.....	232
B. Le prétendu manque de spécialisation des juges en matière de concurrence.....	236
III. Les raisons objectives de la rareté du contentieux des concentrations.....	244
CHAPITRE 4. LA RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS MÈRES DU FAIT DE LEURS FILIALES.....	251
<b>Benjamin CHEYNEL</b>	
Introduction.....	252
I. Les prérequis de la responsabilité des sociétés mères du fait de leurs filiales.....	255
A. Le comportement anticoncurrentiel.....	255
B. L'unité économique entre la société mère et sa filiale.....	257
II. La portée de la responsabilité des sociétés mères du fait de leurs filiales.....	261
A. Responsabilité à raison de l'infraction sanctionnée par la Commission.....	261
B. Responsabilité à raison d'une infraction préalablement sanctionnée.....	264

III. Les limites de la responsabilité des sociétés mères du fait de leurs filiales .....	266
A. La limitation de la responsabilité dérivée d'une société mère à celle de sa filiale .....	266
B. Le principe de responsabilité personnelle .....	269
1. La portée du contrôle .....	269
2. Le mécanisme du plafonnement de l'amende .....	270
 CHAPITRE 5. TENDANCES EN MATIÈRE DE MESURES CORRECTIVES ET DE SANCTIONS .....	273
<b>Jean-Philippe CHRISTIENNE</b>	
Introduction .....	274
I. Un bras vicariant : suppléer et garantir .....	278
A. Première tendance : favoriser le règlement non juridictionnel des litiges en matière de concurrence .....	278
1. Des garanties d'accès au règlement non juridictionnel.....	278
2. Des garanties de retour au règlement juridictionnel .....	281
B. Seconde tendance : préserver les droits de l'administré lors des procédures en matière de concurrence .....	291
1. Des garanties de forme.....	291
2. Des garanties de fond.....	294
II. Un bras irrésolu : juger au risque de se contredire .....	295
A. Première tendance : l'intensification du contrôle de légalité....	295
1. Une généralisation du contrôle normal .....	295
2. Une pénalisation, pour un contrôle total .....	296
B. Seconde tendance : l'autolimitation de la pleine juridiction ....	299
1. Ce que le juge de l'Union ne fait plus au titre de la pleine juridiction .....	299
2. Ce que le juge de l'Union ne fait pas encore au titre de la pleine juridiction .....	300
III. Un bras séculier : dissuader et punir .....	301
A. Première tendance : un durcissement relatif de la politique de concurrence perceptible dans l'augmentation du montant des amendes.....	302
1. Une augmentation corrélée à la détermination du montant de base : le rôle de la valeur des ventes.....	302
2. Une augmentation liée à l'ajustement du montant de base : le rôle de certaines mesures correctives.....	304
B. Seconde tendance : un assouplissement certain de règles de concurrence palpable dans la définition de l'auteur de l'infraction.....	305
1. La responsabilité du propriétaire de l'auteur de l'infraction.....	305
2. La responsabilité du prestataire de l'auteur de l'infraction.....	307

<b>CHAPITRE 6. LE <i>PRIVATE ENFORCEMENT</i> ET LE <i>PUBLIC ENFORCEMENT</i></b>	
APRÈS LA DIRECTIVE 2014/104/UE : DES NOUVELLES SYNERGIES	
POUR UN NOUVEL ÉQUILIBRE DANS L'APPLICATION DU DROIT	
DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ?.....	
	309
<b>Silvia PIETRINI</b>	
Introduction.....	310
I. L'emprise de l'action publique sur l'action privée .....	316
A. L'effet des décisions des autorités nationales de concurrence	
sur le contentieux privé .....	316
1. Un effet d'intensité variable .....	316
2. Un effet partiellement délimité .....	321
B. L'aménagement du délai pour agir en responsabilité .....	326
II. La coopération entre les autorités de concurrence	
et les juridictions .....	328
A. La coopération au stade de l'accès au dossier des autorités	
nationales de concurrence.....	329
1. Un accès dicté par la double exigence d'assurer le droit	
à réparation et l'efficacité de l'action publique.....	330
2. Le rôle d' <i>amicus curiae</i> des autorités de concurrence en vue	
de l'accès au dossier des autorités de concurrence.....	340
B. Le concours des autorités de concurrence à la pleine	
efficacité du droit à réparation .....	342
1. L'aide en vue de la détermination du surcoût répercuté	
sur les acheteurs indirects.....	342
2. L'aide en vue de l'évaluation du préjudice .....	342
<b>III. Contentieux des aides d'État</b>	
<b>CHAPITRE 1. L'AUTORITÉ DE CHOSE JUGÉE À L'ÉPREUVE DU DROIT</b>	
DE L'UNION EUROPÉENNE – DU PRINCIPE D'EFFECTIVITÉ EN	
GÉNÉRAL ET DES RÈGLES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'AIDES	
D'ÉTAT EN PARTICULIER.....	
	349
<b>Jacques DERENNE</b>	
Introduction.....	350
I. Le principe de l'autorité de chose jugée et l'application effective	
du droit européen dans des affaires ne mettant pas en cause	
les règles sur les aides d'État.....	351
A. Résumé du principe jurisprudentiel .....	351
B. Examen de quelques arrêts .....	352
1. Arrêt <i>Eco Swiss</i> .....	352
2. Arrêt <i>van Schijndel</i> .....	353
3. Arrêt <i>Köbler</i> .....	354

4. Arrêt <i>Kühne</i> .....	355
5. Arrêt <i>Kapferer</i> .....	356
6. Arrêt <i>Fallimento Olimpclub</i> .....	357
Conclusion .....	361
II. Le principe de l'autorité de chose jugée et l'application effective du droit de l'Union européenne dans des affaires d'aides d'État en particulier.....	362
A. Rôles distincts et complémentaires de la Commission et des juridictions nationales en matière d'aides d'État .....	362
B. Affaire <i>Lucchini</i> .....	364
C. Affaire <i>Frucona (Commission c. Slovaquie)</i> .....	368
D. Affaire <i>Klausner Holz</i> .....	369
Conclusion .....	375
III. Observations complémentaires.....	376
A. De l'importance ou non de la présence d'une compétence exclusive de la Commission ?.....	376
B. En matière d'aides d'État, l'existence ou non d'une procédure devant la Commission ne devrait pas être pertinente pour la solution d'un conflit avec l'autorité de chose jugée .....	377
C. Le principe de l'autorité de la chose jugée n'est pas un principe absolu – de quelques exemples tirés du droit belge....	378
1. Droit pénal et droit civil – Procès équitable .....	379
2. Droit pénal et droit civil – Examen séparé des intérêts civils.....	381
3. Droit pénal et droit civil – Appel de la seule partie civile .....	382
4. Droit pénal et droit social .....	383
CHAPITRE 2. LA RÉCUPÉRATION DES AIDES D'ÉTAT ILLÉGALES.....	385
<b>Nicole COUTRELIS</b>	
Introduction.....	386
I. Des principes de base simples et logiques.....	386
II. En pratique : de très nombreux paramètres à prendre en compte .....	388
III. Le cas particulier des demandes de remboursement de taxes ou autres cotisations obligatoires.....	390
IV. La question de la recevabilité des actions tendant à la récupération d'aides d'État .....	392
V. La récupération des aides illégales et déclarées incompatibles .....	392
A. Les moyens de défense du destinataire de l'ordre de reversement.....	394
1. La suspension de l'exécution de l'ordre de reversement .....	395
2. La prescription .....	395
3. L'illégalité formelle de l'ordre de reversement.....	396



4. La non-applicabilité de la décision de la Commission au destinataire de l'ordre de reversement .....	397
5. L'invalidité de la décision de la Commission .....	397
6. La contestation du montant de l'aide à reverser .....	399
B. Le cas particulier des liquidations d'entreprises .....	400
VI. La récupération des aides illégales et déclarées compatibles.....	401
VII. La récupération des aides en cours d'examen au niveau européen.....	404
VIII. La récupération des aides non notifiées et non soumises à la Commission.....	406
A. La question de la prescription.....	407
B. La question de savoir s'il s'agit d'une aide d'État au sens de l'article 107 TFUE.....	408
IX. Une question transversale : la responsabilité de l'État vis-à-vis du bénéficiaire d'une aide versée illégalement .....	409
Conclusion .....	411
 CHAPITRE 3. LE CRITÈRE DE L'OPÉRATEUR EN ÉCONOMIE DE MARCHÉ ET LA CRISE FINANCIÈRE.....	415
<b>Michaël KARPENSCHIF</b>	
Introduction.....	416
I. L'innocuité affichée de la crise sur la mise en œuvre du critère de « l'opérateur en économie de marché » .....	419
A. L'interdiction des analyses <i>ex post</i> .....	420
B. Le rejet des considérations extraéconomiques.....	423
C. Un contrôle juridictionnel cantonné à l'erreur manifeste d'appréciation .....	425
II. Les conséquences avérées de la crise économique sur la mise en œuvre du critère de « l'opérateur en économie de marché »...	427
A. La place croissante de l'analyse économique .....	428
B. D'une analyse comparative à une analyse contrefactuelle.....	432
C. L'avènement d'un véritable contrôle juridictionnel .....	435
 CHAPITRE 4. DERNIÈRES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'AIDES D'ÉTAT AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ .....	439
<b>Thierry FOUQUET</b>	
Introduction.....	440
I. Les aides d'État au regard de l'article 107, paragraphe 3, sous c), TFUE.....	444
A. L'identification des aides aux entreprises en difficulté.....	444
1. La définition d'« entreprise en difficulté ».....	444

2. Les précisions jurisprudentielles concernant le critère de l'investisseur privé .....	445
B. L'autorisation des aides aux entreprises en difficulté .....	447
1. Des conditions d'autorisation de plus en plus strictes.....	447
2. Un assouplissement pour les PME .....	451
II. Les aides d'État au regard de l'article 107, paragraphe 3, sous b), TFUE.....	453
A. Le refus d'appliquer l'article 107, paragraphe 3, sous b), TFUE avant la crise de 2008.....	454
B. L'application « temporaire », jusqu' <i>a priori sine die</i> , de l'article 107, paragraphe 3, sous b), TFUE.....	456
Conclusion .....	462
 CHAPITRE 5. LE CONTENTIEUX LIÉ AU FINANCEMENT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC .....	465
<b>Marianne DONY</b>	
Introduction .....	466
I. L'arrêt <i>Altmark</i> : une clarification bienvenue, mais insuffisante ...	466
II. La quasi-impossibilité d'exclure la qualification d'aide d'État d'une compensation de service public .....	470
A. La pratique de la Commission .....	470
B. La jurisprudence.....	475
III. Le rôle prédominant conservé par l'article 106, paragraphe 2, TFUE.....	488
A. La pratique de la Commission.....	488
B. La jurisprudence du Tribunal.....	493
 <b>IV. Questions procédurales transversales et contrôle juridictionnel</b>	
 CHAPITRE 1. LE CONTENTIEUX EUROPÉEN DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS : PROBLÉMATIQUES GÉNÉRALES ET PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES AU DROIT DE LA CONCURRENCE .....	501
<b>Olivia DAVIDSON et Michel VAN HUFFEL</b>	
Introduction .....	502
I. Quelques problématiques d'ordre général susceptibles d'avoir une incidence en droit de la concurrence.....	504
A. La gestion de la demande par les institutions .....	504
1. La demande initiale : l'article 6, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1049/2001 et les demandes portant sur des documents très longs ou sur un très grand nombre de documents.....	504

2. La demande confirmative : nécessité d'une motivation ? .....	509
3. L'absence de réponse de l'institution .....	514
B. Le rôle du juge dans le contentieux .....	515
1. L'appréciation par le juge du bien-fondé des exceptions invoquées par l'administration .....	515
2. Le relevé d'office de l'absence de motivation .....	520
II. Problématiques spécifiques au droit de la concurrence .....	521
A. Du principe du droit d'accès le plus large possible à la présomption générale de non divulgation .....	522
1. De l'examen individuel et concret à la présomption générale .....	522
2. L'élargissement de la portée matérielle de la présomption générale .....	526
B. Des limites à la présomption générale ? .....	531
1. Nécessité de cibler les demandes d'accès en droit de la concurrence .....	531
2. L'intérêt public général .....	538
C. D'autres voies d'accès aux documents .....	539
Conclusion .....	543
CHAPITRE 2. LA COMPÉTENCE DE PLEINE JURIDICTION CONFÉRÉE AU JUGE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CONCURRENCE : COMPLÈMENT OU ACCESSOIRE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ? .....	545
<b>Hervé EXPERT et Corentin POULLET</b>	
Introduction .....	546
I. Une compétence difficile à définir compte tenu de sa nature et de sa portée .....	547
A. Une nature complexe .....	548
1. Un contrôle lié au recours visant à faire contrôler la légalité de la décision attaquée .....	548
2. Un contrôle différent du contrôle de la légalité de la décision attaquée .....	550
B. Une portée délicate à déterminer .....	556
1. Des critères définis progressivement par la jurisprudence .....	556
2. Des difficultés quant à l'interprétation du critère tenant à la détermination du montant de l'amende .....	559
II. Une compétence dont l'exercice est très encadré et qui présente une utilité relative .....	567
A. Un encadrement strict .....	567
1. Des limites tenant aux règles de procédure et de forme .....	567
2. Des limites tenant aux règles de fond .....	574

B. Une utilité relative .....	581
1. Les évolutions récentes du contrôle de légalité en matière de concurrence .....	581
2. Une utilité affectée par le développement du contrôle de légalité.....	587
Conclusion .....	591
CHAPITRE 3. LE CONTRÔLE DU JUGE SUR LES PROCÉDURES TRANSACTIONNELLES EN DROIT ANTITRUST DE L'UNION EUROPÉENNE .....	593
<b>Mehdi MEZAGUER</b>	
I. La détermination du contrôle juridictionnel sur la « spécificité transactionnelle » .....	597
A. La nature du contrôle du juge de l'Union européenne : un contrôle affecté par la spécificité transactionnelle.....	597
1. La conception globale du procès équitable en cas de procédure transactionnelle.....	597
2. La limitation des pouvoirs du juge comme application du principe d' <i>Estoppel</i> .....	599
B. L'étendue des pouvoirs du juge en matière de procédures transactionnelles .....	602
1. L'existence d'un véritable contrôle juridictionnel.....	602
2. Un contrôle hybride, entre légalité et plein contentieux.....	605
II. L'étendue des pouvoirs du juge en matière de procédures transactionnelles .....	608
A. Le contrôle de la procédure de clémence.....	608
1. Le contrôle du principe de proportionnalité.....	609
2. Le contrôle de l'égalité de traitement dans la coopération.....	611
B. Le contrôle de la procédure de transaction .....	614
C. Le contrôle de la procédure d'engagements .....	616
Conclusion .....	620
CHAPITRE 4. À LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU : DU DROIT DE VOIR SA CAUSE JUGÉE DANS UN DÉLAI RAISONNABLE OU DES DIFFICULTÉS DE PASSER DE LA PRÉVENTION À LA GUÉRISON ...	623
<b>Daniele P. DOMENICUCCI et Gwenaël MUGUET-POULLENNEC</b>	
Introduction.....	624
I. Le diagnostic et les remèdes envisagés pour guérir une vio- lation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable : entre potion magique et traitement curatif .....	629
A. Une « potion magique » : l'arrêt <i>Baustahlgewebe</i> et la réduction par la Cour du montant de l'amende à titre de satisfaction équitable.....	633

B. Un traitement curatif : l'approche indemnitaire préconisée par les arrêts <i>Gascogne</i> et <i>Kendrion</i> et la nécessité d'introduire un recours en indemnité devant le Tribunal.....	635
II. Les garanties d'impartialité et d'objectivité dans la représentation de l'UE et dans la composition de la formation de jugement.....	644
A. L'identification de l'institution chargée de représenter l'UE dans le cadre du contentieux de la violation du principe du délai raisonnable de jugement.....	644
B. La garantie d'une justice impartiale pour sanctionner la violation du droit de voir sa cause jugée dans un délai raisonnable.....	649
III. Les conditions d'engagement de la responsabilité de l'UE au regard des spécificités de la violation du droit de voir sa cause jugée dans un délai raisonnable .....	652
A. Les spécificités de la violation de l'exigence de délai raisonnable dans l'appréciation des conditions de la responsabilité extracontractuelle.....	652
B. La nature et la typologie des préjudices réparables dans le cadre des actions en indemnité pour violation du délai raisonnable de jugement.....	657
Conclusion .....	662